

La Française des Jeux

Règlement particulier du jeu de La Française des jeux accessible par internet dénommé « Mission Patrimoine »

Article 1 Cadre juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de La Française des jeux accessibles par internet et par téléphone mobile, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Les prises de jeu sur internet pour le jeu « Mission Patrimoine » seront, en principe, possibles à compter du 31 août 2020. Si la date du 31 août 2020 ne pouvait être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site Internet www.fdj.fr

En application de l'article 90 de la loi n°2017-1775 du 29 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017, 11,76% du prix de l'unité de jeu (soit 1,7640€) est reversé à la Fondation du patrimoine pour chaque unité de jeu achetée en République française.

Article 2 Emissions d'unité de jeu et prix

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu ; chaque émission est répartie en blocs de 6 000 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 15€.

Article 3 Lots

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
3 lots de	1 500 000 €	4 500 000 €
4 lots de	150 000 €	600 000 €
10 lots de	15 000 €	150 000 €
100 lots de	1 500 €	150 000 €
69 000 lots de	150 €	10 350 000 €
169 500 lots de	50 €	8 475 000 €
873 000 lots de	30 €	26 190 000 €
959 000 lots de	15 €	14 385 000 €
2 070 617 lots formant un total de		64 800 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains.

Article 4

Description du jeu

4.1 Le joueur sélectionne tout d'abord l'une des trois représentations graphiques représentant une carte de France sur laquelle sont épinglées 5 régions françaises.

4.2 Le joueur valide sa mise de 15€ en cliquant sur le bouton « Jouez 15€ ». La mise est débitée sur les disponibilités de son compte FDJ®. Si, pour une raison quelconque, le joueur ne peut pas voir tout ou partie du déroulement de son unité de jeu à quelque moment que ce soit après que sa mise a été débitée, il pourra en vérifier le caractère gagnant ou perdant en consultant la dernière unité de jeu enregistrée dans son historique de jeu.

4.3 L'unité de jeu est composée de 5 jeux dénommés « Jeu 1 », « Jeu 2 », « Jeu 3 », « Jeu 4 » et « Jeu 5 ».

4.4 Pour chaque jeu, le joueur peut cliquer sur le bouton « Auto » afin que le système révèle automatiquement les zones de jeu occultées du jeu concerné.

4.5 1^{ère} surface de jeu dénommée « Jeu 1 »

4.5.1 Le « Jeu 1 » est représenté par un site du patrimoine français, auquel est associée une case sur laquelle figure la mention « Gain ».

4.5.2 Les éléments figurant sous la surface de jeu du « Jeu 1 » sont des symboles. L'élément figurant sous la case « Gain » est une somme en euros.

4.5.3 Le joueur clique sur la surface de jeu du « Jeu 1 » et découvre des symboles, conformément au sous-article 4.5.2. Le joueur clique ensuite sur la case « Gain » et découvre une somme en euros.

4.5.4 Si le joueur découvre, sous la surface de jeu du « Jeu 1 », trois symboles « Arche », tel que représenté dans les règles du jeu sur l'écran de règles du jeu, l'unité de jeu est gagnante. Le joueur remporte alors la somme en euros découverte sous la case « Gain ».

4.5.5 Le « Jeu 1 » est perdant dans tous les autres cas.

4.6 2^{ème} surface de jeu dénommée « Jeu 2 ».

4.6.1 Le « Jeu 2 » est composé de deux zones de jeu réparties comme suit :

- Une zone de jeu dénommée « Vos Numéros », représentée par deux sites du patrimoine,
- Une zone de jeu dénommée « Numéros Gagnants », représentée par une case.

4.6.2 Les éléments figurant sous la zone de jeu « Vos Numéros » sont des numéros. Une somme en euros est associée à chaque numéro.
Les éléments figurant sous la zone de jeu « Numéros Gagnants » sont des numéros.

4.6.3 Le joueur clique sur la zone de jeu « Vos Numéros » et découvre des numéros, auxquels sont associées des sommes en euros, conformément au sous-article 4.6.2.

Le joueur clique ensuite sur la zone de jeu « Numéros Gagnants » et découvre des numéros, conformément au sous-article 4.6.2.

4.6.4 Si le joueur découvre sous la zone de jeu « Vos Numéros » un ou plusieurs numéros identiques à un ou plusieurs numéros découverts sous la zone de jeu « Numéros Gagnants », l'unité de jeu est gagnante. Le joueur remporte alors la ou les sommes associées aux numéros découverts sous la zone de jeu « Vos Numéros » identiques à un ou plusieurs numéros de la zone de jeu « Numéros Gagnants ».

4.6.5 Le « Jeu 2 » est perdant dans tous les autres cas.

4.7 3^{ème} surface de jeu dénommée « Jeu 3 »

4.7.1 La surface de jeu du « Jeu 3 » est représentée par un site du patrimoine français.

4.7.2 Les éléments figurant sous la surface de jeu du « Jeu 3 » sont des sommes en euros.

4.7.3 Le joueur clique sur la surface de jeu du « Jeu 3 » et découvre des sommes en euros, conformément au sous-article 4.7.2.

4.7.4 Si le joueur découvre, sous la surface de jeu du « Jeu 3 », trois sommes en euros identiques, l'unité de jeu est gagnante. Le joueur remporte alors une fois cette somme.

4.7.5 Le « Jeu 3 » est perdant dans tous les autres cas.

4.8 4^{ème} surface de jeu dénommée « Jeu 4 »

4.8.1 La surface de jeu du « Jeu 4 » est composée de 2 zones de jeu réparties comme suit :

- Une zone de jeu représentant un site du patrimoine français,
- Une zone de jeu dénommée « Symboles gagnants », représentée par une page de cahier sur laquelle figurent 4 symboles.

4.8.2 Les éléments figurant sous la zone de jeu représentant un site du patrimoine sont des symboles. Une somme en euros est associée à chaque symbole.

4.8.3 Le joueur clique sur la zone de jeu représentant un site du patrimoine et découvre des symboles et une somme en euros associée à chaque symbole, conformément au sous-article 4.8.2.

4.8.4 Si le joueur découvre sous la zone de jeu représentant un site du patrimoine français un ou plusieurs symboles identiques à un ou plusieurs symboles figurant dans la zone de jeu « Symboles gagnants », l'unité de jeu est gagnante. Le joueur remporte alors la ou les sommes associées aux symboles découverts sous la zone de jeu représentant un site du patrimoine identiques à un ou plusieurs symboles de la zone de jeu « Symboles gagnants ».

4.8.5 Le « Jeu 4 » est perdant dans tous les autres cas.

4.9 5^{ème} surface de jeu dénommée « Jeu 5 »

4.9.1 La surface de jeu du « Jeu 5 » est représentée par une check-list dans laquelle figurent 5 noms de régions françaises, précédés chacun d'un symbole représentant une case à cocher. Une case sur laquelle figure la mention « Gain » est associée à la check-list.

- 4.9.2 Les éléments figurant sous la zone de jeu représentant une check-list sont des symboles, chacun associé à un nom de région française. L'élément inscrit sous la case « Gain » est une somme en euros.
- 4.9.3 Le joueur clique sur la zone de jeu représentant une check-list et découvre des symboles et des noms de régions françaises, conformément au sous-article 4.9.2. Le joueur clique ensuite sur la case « Gain » et découvre une somme en euros, conformément au sous-article 4.9.2.
- 4.9.4 Si le joueur découvre, sous la zone de jeu représentant une check-list, 5 symboles « coche », tel que représenté dans les règles du jeu sur l'écran de règles du jeu, l'unité de jeu est gagnante. Le joueur remporte alors la somme figurant dans la case « Gain »
- 4.9.5 Le « Jeu 5 » est perdant dans tous les autres cas.
- 4.10 A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains correspondants s'additionnent pour former un lot unique indivisible.
- 4.11 L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 16 juin 2020

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI